

CHARTRE POUR UNE CÉRÉMONIE DE MARIAGE CIVIL RÉUSSIE

Cette chartre de bonne conduite a pour fonction de parvenir à concilier la solennité que doit revêtir une cérémonie de mariage avec le caractère festif de cet évènement. Elle s'adresse aux futurs époux et à leurs invités.

Les engagements des futurs époux

Pour que cette journée soit une réussite pour tous, veuillez organiser votre venue en mairie, ainsi que celle de vos invités en respectant les principes suivants :

1. *Les futurs époux et les témoins sont priés de respecter l'horaire de la cérémonie.*

- Les futurs époux, leurs témoins ainsi que le public sont invités, au minimum 10 minutes avant la cérémonie, à se rassembler dans la cour d'honneur de l'hôtel de ville. Le moment venu, ils sont accompagnés dans la salle des mariages par un agent de la Ville.
- Tout retard supérieur à 30 minutes expose les futurs mariés à une organisation de leur cérémonie à la fin du planning journalier. L'officier d'état civil célébrera en priorité les cérémonies de mariage conformément à l'horaire enregistré au moment du dépôt du dossier de mariage.
- Un retard supérieur à 1 heure causant un trouble manifeste au planning des célébrations, constaté par l'officier d'état civil, pourra entraîner une annulation de la cérémonie le jour prévu et un report en fonction des disponibilités du planning. Les futurs époux assumeront les conséquences du non-respect de ces dispositions.

2. *Le respect des autres cérémonies dans l'hôtel de ville.*

- Il est recommandé aux personnes accompagnant les futurs époux un minimum de silence dans l'hôtel de ville afin de ne pas perturber les autres cérémonies de mariage.
- Les orchestres ou groupes musicaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment sauf autorisation expresse donnée avant le jour de la cérémonie.
- Le déploiement de drapeaux, banderoles, affiches ou panneaux d'information est interdit dans l'hôtel de ville.
- Les téléphones portables doivent être en mode silencieux durant la cérémonie.

3. *La circulation du public dans l'hôtel de ville.*

- À l'issue de la cérémonie, le public est invité à respecter les consignes données par les représentants de la Ville qui veillent à ne pas gêner la circulation des autres mariages.

4. Le stationnement et la circulation des véhicules.

- Les futurs mariés et leurs invités peuvent stationner sur les places de stationnement autorisées et en aucun cas sur le trottoir de l'hôtel de ville.
- Il n'est pas possible d'ouvrir le portail et de pénétrer avec un véhicule à l'intérieur de la cour, sur le parvis.
- Les conducteurs ainsi que leurs passagers faisant partie du convoi nuptial doivent respecter les règles de sécurité édictées par le code de la route : respect de la vitesse limitée en ville, pas de manœuvres dangereuses ou de passagers se penchant par les portières, usage des avertisseurs sonores limité aux situations d'urgence, interdiction d'obstruer la circulation urbaine.
- Les infractions pourront être verbalisées par les services de police.

5. Respect des lieux.

- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de jeter du riz, des pétales, des confettis ou tout autre objet à l'intérieur de l'hôtel de ville et sur le perron.
- Il n'est pas possible de manger ou d'échanger de la nourriture dans l'hôtel de ville.

6. Respect de l'espace public.

- Sur les marches et le perron de l'hôtel de ville, les futurs époux et leurs invités sont priés de :
 - ne pas perturber la tranquillité de l'espace public et le déroulement des cérémonies par toute manifestation sonore ;
 - ne pas perturber le déroulement des autres mariages ;
 - ne pas gêner les passants ;
 - respecter les plantations.

Signature de la charte par les futurs époux

Les futurs époux reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte concernant l'organisation des cérémonies en l'hôtel de ville.

Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de ce document.

Ils respecteront les principes énoncés et les feront respecter par leurs invités afin que la cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec la vie des habitants de Sceaux.

À Sceaux, le _____

Signature des futurs époux précédée de la mention « lu et approuvé ».

L'équipe municipale vous adresse ses vifs remerciements, vous transmet ses meilleurs vœux de bonheur et souhaite que cette journée de célébration soit pour tous, un vrai partage de convivialité.